

Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales portant sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel dit « Anciennes casernes Callemeyn » à ARLON

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Réorganiser les statuts et les fonctions des différentes voiries, réfléchir sur le stationnement en lien avec le développement urbanistique des anciennes casernes, relocaliser la zone de par cet développer une nouvelle urbanisation le long de la rue de Redange, réaffecter la plaine de sport en quartier sans voiture avec accès depuis la RN4 à un parking souterrain et confirmer la zone de services publics et d'équipements communautaires au niveau de l'arsenal des pompiers
<u>Localisation</u> :	site des anciennes casernes Callemeyn
<u>Demandeur</u> :	commune d'Arlon

Contexte de l'avis

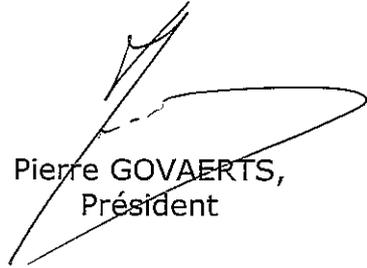
<u>Date de réception du dossier</u> :	04 janvier 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 50 §2 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Ampleur et précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PCAR dit « Anciennes casernes Callemeyn » à Arlon.

Elle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales est conforme à l'article 50 § 2 du CWATUP et qu'une analyse plus approfondie des impacts du projet sur la mobilité est opportune.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président